

PROJET

LOIRE-ANGERS

20

leader
climat
scot
énergie
angers
pôle
métropolitain
commissions
subventions
syndicat
contractualisation
plan
sarrthe
coopération
schéma
aménagement
environnement
aides
loire
loir
valorisation
débat
orac
projet
anjou
territoire
transition
région
économie
cohérence
europe
layon
fonds

leader
climat
scot
énergie
angers
pôle
métropolitain
commissions
subventions
syndicat
contractualisation
plan
sarrthe
coopération
schéma
aménagement
environnement
aides
loire
loir
valorisation
débat
orac
projet
anjou
territoire
transition
région
économie
cohérence
europe
layon
fonds

Pôle
métropolitain
Loire
angers

www.pole-metropolitain-loire-angers.fr



Edito du Président	04
Gouvernance	04
L'équipe	05
Plan Climat Air Energie Territorial	06
Leader Loire Angers et Layon	08
Nouveau Contrat Régional	09
Schéma de Cohérence Territoriale	10
Economie	11
Evènements	12
Communication	13
Paroles l'élus : l'année 2018	14

2017, la mise en action du Pôle métropolitain élargi

Après le profond remaniement de la carte territoriale du Maine-et-Loire en 2016, les premiers mois de l'année 2017 ont été consacrés à la mise en action du Pôle métropolitain Loire Angers élargi.

Couvrant désormais plus de 1 700 km², 376 301 habitants, une communauté urbaine, deux communautés de communes et 68 communes, notre syndicat mixte s'est notamment vu confier la compétence d'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET), en plus de sa compétence « historique » qui est l'aménagement du territoire, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'enjeu pour le Pôle métropolitain consistera à s'appropriier et à décliner, au niveau local, les engagements pris au plan international, à travers la COP 21 et l'accord de Paris, et au plan national, par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ainsi, le Plan climat air énergie territorial constitue un outil permettant de définir une feuille de route, de mobiliser tous les acteurs et de coordonner nos actions.

Ce rapport d'activités offre un aperçu du remarquable travail de concertation mené par les élus au service du développement durable de notre territoire et de son attractivité.



Christophe Béchu
Président du Pôle métropolitain Loire Angers

LA GOUVERNANCE



Président

Christophe BECHU



1^{ère} vice-présidente

Roselyne BIENVENU



2^{ème} vice-président

Marc SCHMITTER



3^{ème} vice-président

Jean-Jacques GIRARD



4^{ème} vice-président

Daniel DIMICOLI



Marc BERARDI



Jean-Pierre BERNHEIM



Jean-Christophe ARLUISSON



Luc BELOT



Corinne BOBET



Emmanuel CAPUS



Philippe CESBRON



Jean CHAUSSERET



Denis CHIMIER



Marc GOUA



Jacques GUEGNARD



Henri LEBRUN



Valérie LEVEQUE



Huguette MACE



Jean-Paul PAVILLON



Franck POQUIN





Pierre-Yves LAIRE

Responsable SCoT et PCAET

pierreyves.laire@pmla.fr
02.41.05.51.41

Sophie BAUMONT

Assistante

accueil@pmla.fr
02.41.05.51.55

Bénédicte MICHAUD

Chargée d'animation leader

leader@pmla.fr
02.41.05.50.97

Sébastien GUITTET

Directeur

sebastien.guittet@pmla.fr
02.41.05.51.56



Gino BOISMORIN



Joëlle CHARRIER



Jean-Yves LE BARS



Véronique MAILLET



Sylvie SOURISSEAU



Gérard TREMBLAY



BUREAU
13 membres



Gérald COCHARD



Jean-Luc DAVY



Thierry DE VILLOUTREYS



Jean-Louis DEMOIS



Bernard DUPRE



Daniel FROGER



+26 membres
=
COMITÉ SYNDICAL
39 membres



Monique RAK



Didier ROISNE



Gilles SAMSON



Jean-Paul SAULGRAIN



André SEGUIN



Pierre VERNOT



Lancement d'un plan climat à l'échelle

2017 aura été l'année du transfert de la compétence plan climat par

novembre 2017
COMITÉ SYNDICAL

Lancement de la démarche d'élaboration du PCAET



janv. à mai 2018
PHASE 1 : DIAGNOSTIC



Le PCAET c'est quoi ?

Le PCAET est l'outil local qui permettra à la France de tenir ses engagements internationaux. Chaque intercommunalité de plus de 20 000 habitants est désormais dans l'obligation d'en élaborer un. Le PCAET fixera pour le territoire des objectifs à atteindre par l'intermédiaire d'un plan d'actions concrètes portées aussi bien par les collectivités que par les entreprises, les institutions, les associations et les habitants.

Le PCAET est composé :



D'UN DIAGNOSTIC

Analyse de la consommation énergétique, état de la production d'énergies renouvelables, estimation des émissions de gaz à effet de serre, estimation des polluants atmosphériques, analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique...



D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

Vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes. Elle fixe des grands objectifs souhaitables ET atteignables



D'UN PLAN D' ACTIONS

La colonne vertébrale du PCAET. Outil opérationnel de mise en œuvre des objectifs de la stratégie territoriale.

Les porteurs d'actions sont divers et les actions différentes selon les territoires, cette phase nécessite donc un profond travail de concertation

Le PCAET c'est qui ?

Les élus du Pôle métropolitain Loire Angers ont décidé de réaliser le PCAET en régie. Mais ils ont également opté pour être accompagnés sur certains aspects :



La maîtrise d'ouvrage / d'oeuvre



L'accompagnement technique
(convention de partenariat)



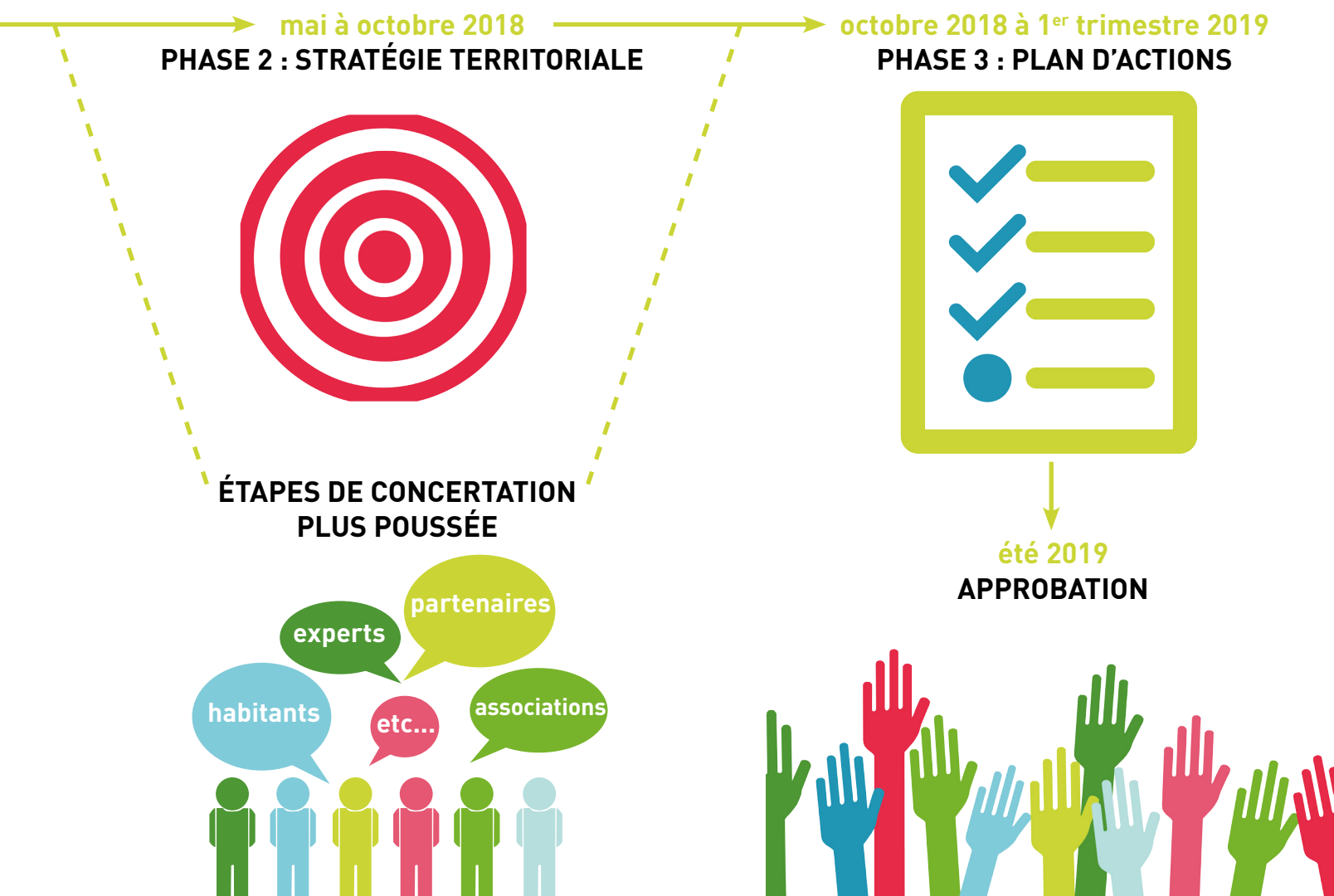
L'accompagnement pour la concertation
(groupement)
marché public



L'accompagnement pour les données
(convention de partenariat)

du Pôle métropolitain

les intercommunalités au Pôle et celle du lancement de la procédure



Le PCAET c'est comment ?

Une **concertation** aussi large que possible mais aussi axée sur les potentiels futurs porteurs d'actions est la **clé de réussite d'un plan climat réaliste et efficace**.

La concertation visera à **partager le diagnostic, faire émerger les priorités** de la stratégie territoriale et **mettre en évidence des actions** concrètes et atteignables et leurs porteurs. Elle reposera notamment sur :

- Un comité de pilotage à l'échelle du Pôle métropolitain
- Des ateliers dans les EPCI pour mobiliser les élus locaux
- Des séminaires à destination des partenaires
- Des séminaires à destination des élus
- Des événements à destination du grand public
- Une association spécifique du Conseil de développement
- Des rencontres bilatérales avec des partenaires clés
- Un plan de communication ...



Fusion des 2 programmes Leader

Le Pôle métropolitain Loire Angers était responsable de la mise en oeuvre de 2 programmes Leader : celui du GAL Loire Angers et celui du GAL Loire Layon. Les comités de programmation des 2 GAL se sont rencontrés tout en fonctionnant parallèlement pour sélectionner et programmer les demandes de financement.

Il a été décidé de fusionner les 2 programmes. C'est ainsi que depuis début 2018, le GAL Loire Angers et Layon est en fonctionnement avec une enveloppe FEADER de 2 006 000 euros, dont 350 000 euros sont programmés (15 dossiers).

Les 6 axes du programme fusionné

- Soutenir l'économie de proximité
- Participer à la transition énergétique
- Renforcer l'offre touristique
- Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire
- Soutenir les études stratégiques territoriales
- Coopération

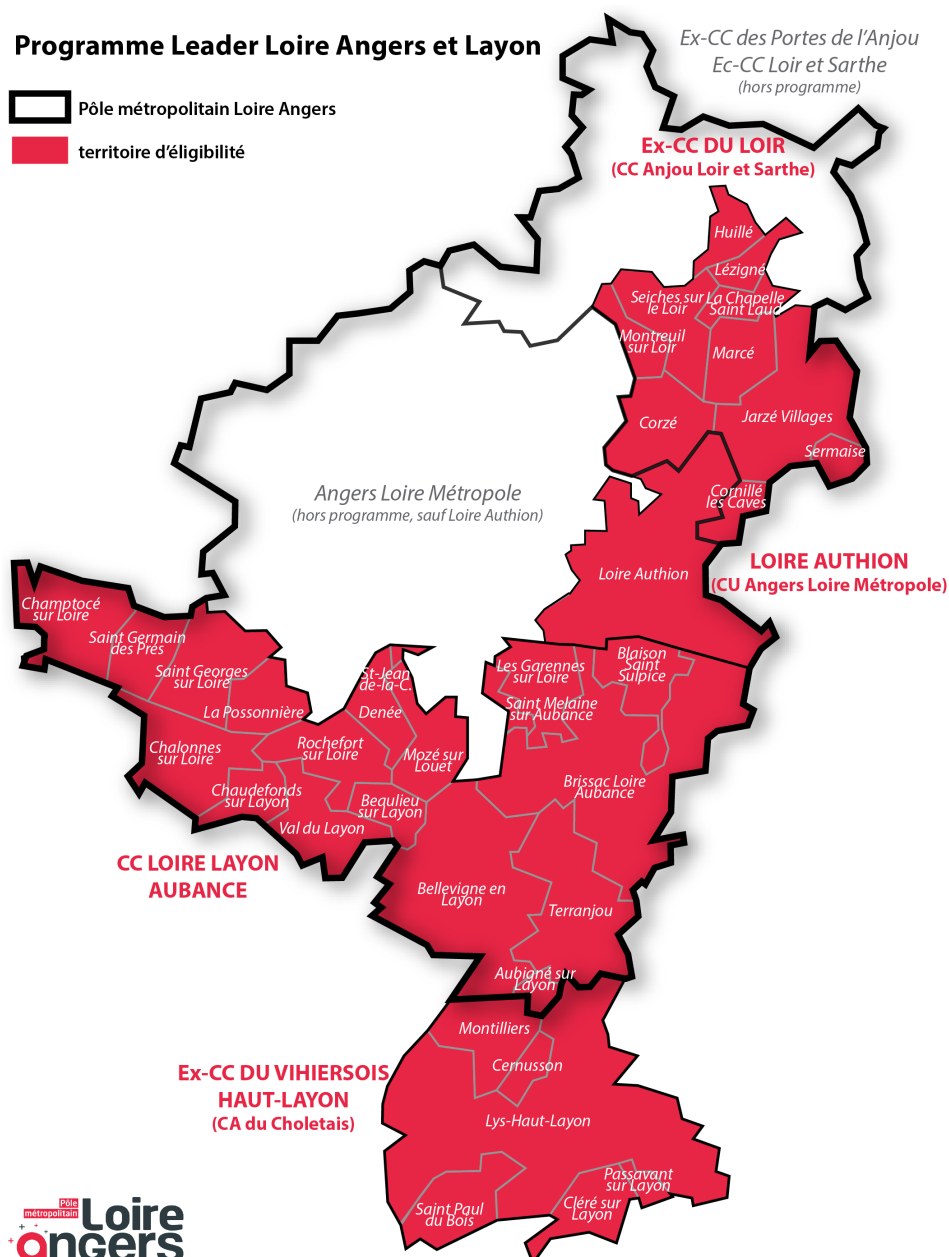


CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Programme Leader Loire Angers et Layon

Pôle métropolitain Loire Angers

territoire d'éligibilité



FOCUS

Valorisation du patrimoine naturel de la vallée du Layon auprès des participants de la Translayon

Le projet en action

Des animations « nature » sur les parcours de randonnée.

La valorisation des produits locaux lors des ravitaillements et d'un marché.

Des équipements en lien avec un éco-événement : location de matériels pour l'accueil du public dans des espaces de nature, navettes collectives gratuites, diminution des déchets, outils de communication en papier recyclé.

Les points forts du projet

Inscription de la Translayon dans une dynamique « durable » en cohérence avec ce qui peut être attendu d'une activité de pleine nature et proposition d'une offre plus qualitative, voire différenciante par rapport aux autres événements 'randonnées'. Le soutien de l'Europe à la Translayon a permis de soutenir le virage environnemental et d'amorcer une nouvelle philosophie.



Dossiers programmés en décembre 2017

Opération	Maître d'ouvrage	FEADER
Transition énergétique		
Préfiguration d'un PCAET - 2016	Loire en Layon Développement	25 112,31 €
Economie		
Développement d'une mission d'animation économique	Syndicat mixte du Pays de Loire en Layon	60 000,00 €
Projet Alimentaire Territorial Loire Aubance	Chambre d'agriculture 49	5 350,97 €
Projet Alimentaire Territorial Loire Layon	Chambre d'agriculture 49	16 683,05 €
Réorganisation de la restauration scolaire communale en vue d'une élaboration des repas sur place et un approvisionnement en circuits courts	Commune de Bellevigne-en-Layon	11 472,00 €
Aménagement de l'épicerie Saveurs d'Aubance	SCIC Saveurs d'Aubance (St Melaine)	9 240,00 €
Renforcer la visibilité des entreprises de Loire-Authion par une signalétique mutualisée et l'usage du numérique	Commune Loire-Authion	20 514,18 €
Création d'un site vitrine	Groupeement des commerçants, artisans, viticulteurs, industriels de Chalonnes/Loire	6 085,34 €
Biodiversité		
Valorisation du patrimoine naturel chalonnais au moyen d'une application smartphone	Commune de Chalonnes-sur-Loire	19 967,79 €
Valorisation du patrimoine écologique et naturel du territoire auprès des participants de la Translayon 2016	Loire en Layon Développement	20 000,00 €
Tourisme		
Revitalisation du centre-bourg de St Mathurin-sur-Loire	Commune de Loire Authion	40 000,00 €
Animation du label Vignobles et Découvertes	OT Brissac Loire Aubance	29 680,89 €
Plan de communication Loire Odyssée	Commune de Loire Authion	15 454,42 €
Animation et gestion du programme		
Animation gestion du programme LEADER 2015-2016	Loire en Layon Développement	52 000,00 €
Animation gestion du programme LEADER 2015-2016	Pôle métropolitain Loire Angers	17 711,57 €



Entreprises de Loire-Authion : signalétique mutualisée et formations au web pour gagner en visibilité

Le projet en action

Signalétique : installation de panneaux RIS sur des aires d'arrêt, signalisation des entreprises accueillant du public, situées hors grandes voies de circulation, installation de 2 panneaux directionnels par entreprise répertoriée sur la carte « RIS ».

Formation des entreprises à l'usage du numérique : Sessions de formation pour sensibiliser les entreprises aux outils numériques existants et faciliter leur appropriation.

Les points forts du projet

Ce projet de nouvelle signalétique sensibilise les entreprises à la visibilité numérique en complément de la visibilité matérielle traduite par les panneaux de signalétique routière. La mise en œuvre de ces différents outils participe à l'émergence de services communs et mutualisés entre les activités économiques sur la commune nouvelle.

NCR (Nouveau Contrat Régional)

Etat d'avancement du NCR 2013-2016 au 31/12/2017

- 20 dossiers déposés sur 21 (1 dossier annulé)
- 14 dossiers soldés
- 2 dossiers en cours de paiement
- 1 465 220 € versés aux maîtres d'ouvrage (55% de l'enveloppe globale)



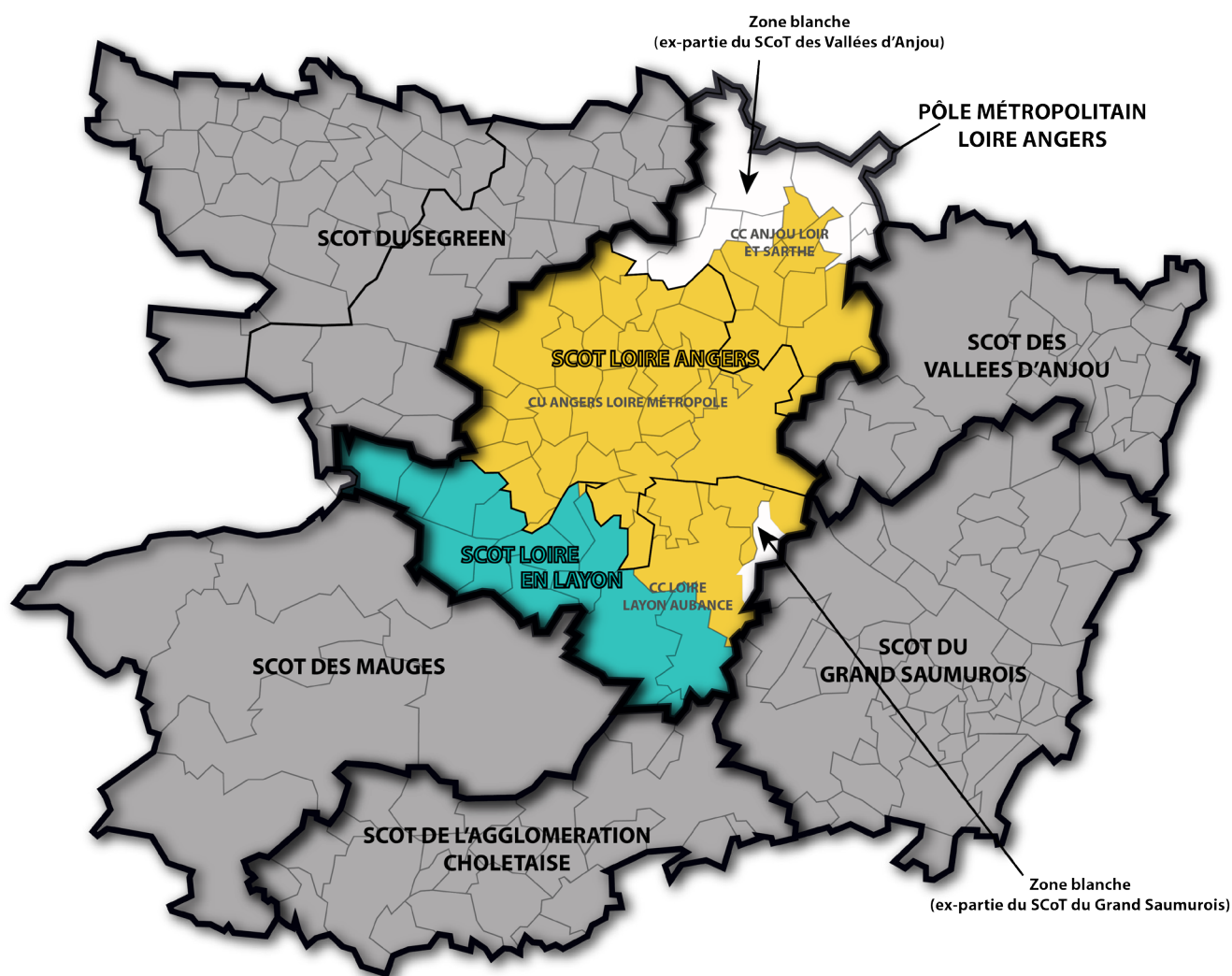
CC Loire Aubance - création d'un centre technique

Une révision nécessaire du SCoT

En raison des évolutions territoriales du 1^{er} janvier 2017 liées à la loi NOTRe, le SCoT doit être révisé pour s'appliquer au nouveau périmètre

Le nouveau périmètre du Pôle métropolitain Loire Angers comprend des collectivités qui dépendaient de **4 anciens SCoT différents** : Loire Angers, Loire en Layon, Vallées d'Anjou et Grand Saumurois.

Sur les anciens territoires de SCoT compris en totalité dans le nouveau périmètre du Pôle métropolitain, les **SCoT continuent de s'appliquer** jusqu'à l'approbation du futur SCoT unique, cela concerne les SCoT **Loire Angers** et **Loire en Layon**. Dans le cas où des territoires auraient quitté un périmètre de SCoT pour rejoindre le Pôle, ce SCoT ne s'applique plus sur le territoire concerné, c'est le cas pour une partie d'Anjou Loir et Sarthe et les communes déléguées de Chemellier et Coutures.



Lorsque le SCoT ne s'applique plus sur un territoire, il est dit en « **zone blanche** » où un principe de **constructibilité limitée** est en vigueur. Pour permettre de lever ces zones blanches et pour homogénéiser les règles générales d'urbanisme sur le nouveau territoire, **il a été décidé de lancer la révision du SCoT**.

Capitaliser sur les « récents anciens » SCoT ! Et en 2017 ?

L'extension du périmètre va nécessiter de réinterroger quelques items du SCoT ayant trait à l'organisation même du territoire et de son développement (polarités, scénario démographique). En revanche, la plupart des sujets seront simplement harmonisés en se reposant sur les anciens SCoT qui ont tous été approuvés dans les 3 dernières années.

Si la délibération de révision du SCoT n'a été prise qu'en tout début d'année 2018, 2017 aura vu les travaux commencés.

5 commissions aménagement ont eu lieu sur le thème de l'organisation territoriale en 2017. L'objectif est de débattre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en 2019.

ORAC

Opération de Restructuration de l'Artisanat, des services et du Commerce

Avec le soutien financier de :



En partenariat avec :



Entreprises éligibles

- Localisées dans le Pôle métropolitain (ancien périmètre), hors ville d'Angers
- Ayant plus d'un an d'activité
- De moins de 20 salariés
- Avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros
- Avec une surface de vente inférieure à 400 m²

Montant de l'aide : 30% pour un investissement compris entre 10 000 € et 50 000 € HT

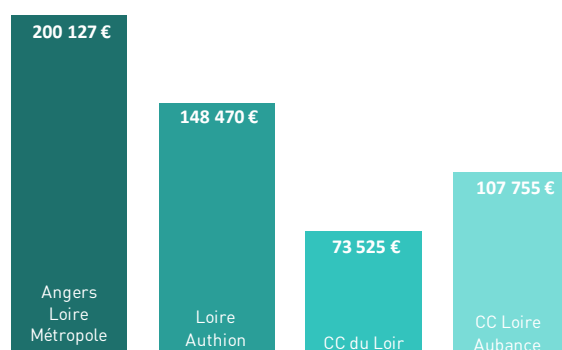
Animation du dispositif : Aldev avec le soutien des Chambres consulaires (CCI et CMA 49)

Bilan 2017 : 35 contacts dont 29 dossiers examinés en comité technique régional

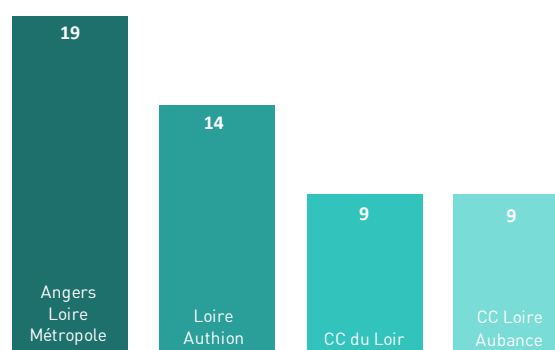
- 28 bénéficiaires
 - 1 avis défavorable
- 344 720 € accordés**, financés sur les enveloppes Etat et Région. Les entreprises bénéficiaires représentent près de **1 362 130 € d'investissement**, soit un effet multiplicateur de 4 (pour 1€ d'aide publique, 4€ investis par les entreprises).

Bilan 2016 et 2017

Montant des aides par EPCI



Nombre de dossiers examinés par EPCI



Les actions en faveur du tourisme

Label Vignobles et Découvertes

Animation du label : OT Brissac Loire Aubance

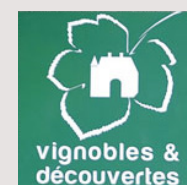
Actions réalisées par les offices de tourisme du Pôle métropolitain Loire Angers :

- Montage auprès d'Atout France d'un dossier d'ajout de 12 nouveaux prestataires labellisés en juillet 2017
- Eductour en Loire Authion et Loire Aubance le 9/10/2017

Plan marketing mutualisé

Mis en oeuvre par Angers Loire Tourisme

- Magazine en Français et en Anglais
- Plan Pocket
- Offres courts séjours
- Participation aux salons de Nantes et Rennes
- Salons professionnels : Mice Connect, Heavent Meeting et Imex



LES RENDEZ-VOUS DU PÔLE

10 MARS ET 10 NOVEMBRE 2017

Organisées par l'Aura et le Pôle métropolitain Loire Angers, ces deux rencontres des « **Rendez-vous du Pôle** » avaient pour objectif de réunir les élus communautaires du « nouveau » territoire élargi. Au programme : temps d'**échanges et de partage** autour du nouveau territoire, de ses dynamiques et de son aménagement.

Dynamiques du nouveau « grand territoire »

Grand témoin :

Alain FAURE

Directeur de recherche au CNRS à l'Université Grenoble Alpes

Au 1^{er} janvier 2017, le Pôle métropolitain Loire Angers a vu son **périmètre notablement remanié** suite aux fusions de plusieurs intercommunalités. Au lendemain de ces profondes évolutions qui ont touché l'ensemble du département de Maine-et-Loire, les élus du Pôle ont jugé nécessaire d'organiser **une rencontre visant à présenter le nouveau territoire** du Pôle métropolitain.

Ce temps semblait d'autant plus important que parallèlement, la communauté de communes Baugeois-Vallée réfléchissait toujours à l'opportunité d'adhérer au Pôle. Ses élus étaient d'ailleurs conviés à ces premiers Rendez-vous du Pôle.

Le Président a présenté le Pôle métropolitain, son fonctionnement et son organisation, puis **l'Aura a ensuite présenté les dynamiques du nouveau territoire** à travers ses qualités, ses contrastes, ses liens et ses biens communs.

Les 3 présidents des intercommunalités membres sont intervenus pour rappeler la nécessité de travailler ensemble pour construire un avenir commun, notamment par le biais d'un nouveau et unique Schéma de Cohérence Territoriale couvrant l'intégralité du nouveau territoire.

Le grand témoin, Alain FAURE, co-animaait cette rencontre avec l'Aura. Son **expertise des coopérations intercommunales et de la planification territoriale** a été mise au service des Rendez-vous du Pôle.

Dynamiques démographiques et économiques

Grand témoin :

Olivier BOUBA-OLGA

Économiste, Professeur des Universités en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université de Poitiers

Cette deuxième rencontre était **co-animée par l'Aura et Olivier BOUBA-OLGA**. Si la première rencontre était assez généraliste, cette seconde s'attardait sur un item bien précis qu'est **l'économie du territoire**.

Qu'est ce qui caractérise le bassin d'emplois d'Angers ? Quelles sont les branches d'activités spécifiques du secteur ? Quels sont ses atouts majeurs et quelles sont ses faiblesses ?

L'économiste y a répondu en croisant des indicateurs et **en comparant les résultats du territoire angevin à ceux de territoires de taille similaire**.

La conclusion ? **Le territoire angevin est très représentatif de la moyenne observée dans la France entière** en matière de croissance démographique et de l'emploi, du taux de chômage et de son profil de spécialisation.

Pour l'expert et les élus, **être très souvent dans la moyenne nationale est un atout**. Le territoire joue sur plusieurs tableaux sans tomber dans l'obsession de l'expansionnisme et de l'adoption du modèle économique « à la mode du moment ».

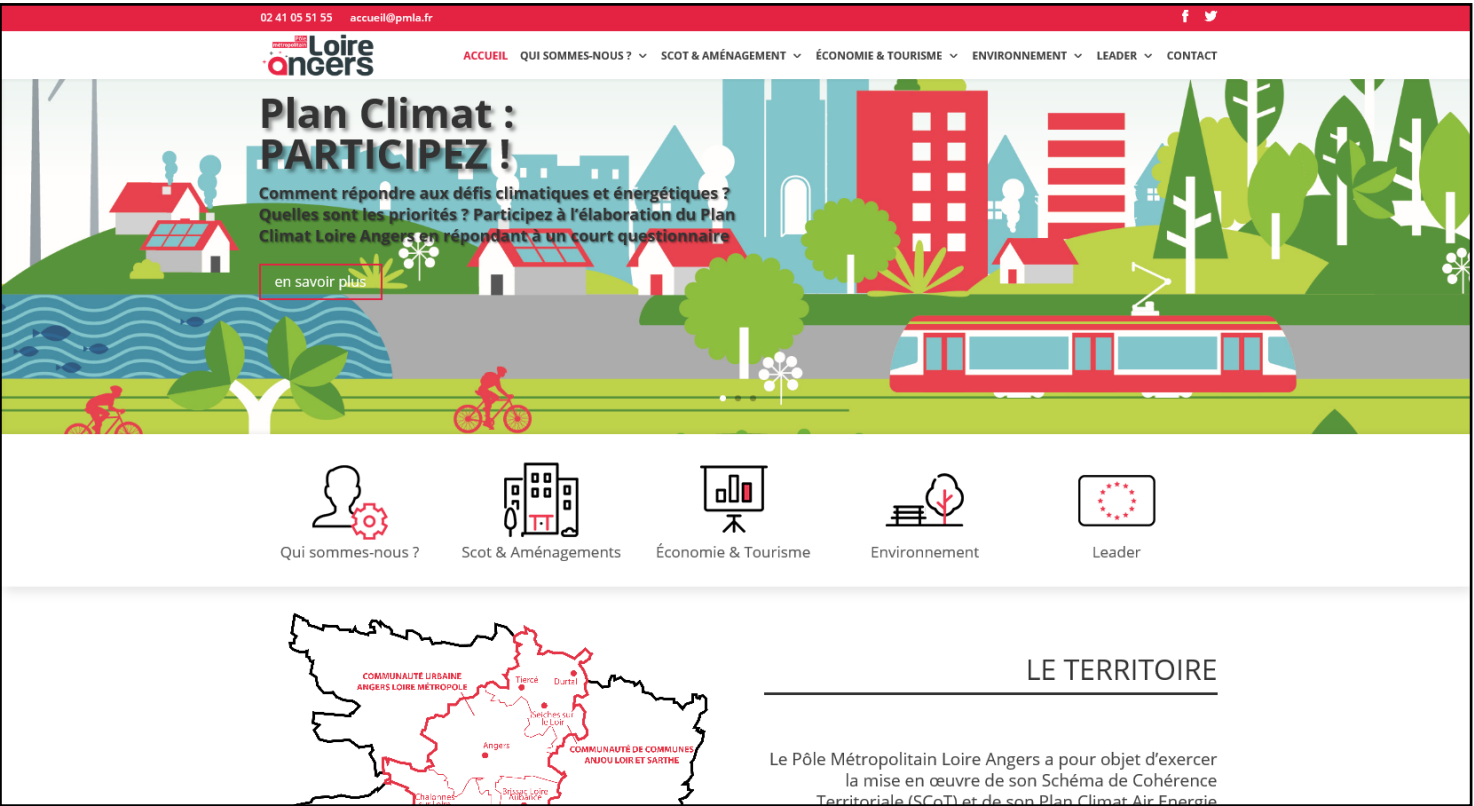
Pour **jouer son rôle dans le processus « made in monde »**, le territoire doit miser sur ses atouts, **les coopérations territoriales sont à renforcer** en décloisonnant l'action publique.



UN NOUVEAU LOGO POUR LE PÔLE



UN LIFTING POUR LE SITE DU PÔLE



UN LOGO POUR LE PLAN CLIMAT



« fédérer, démocratiser, vulgariser pour obtenir un Plan climat



Marc Schmitter

2^{ème} vice-président
en charge de
l'environnement

Il est vite apparu que **la clé de réussite** de cette démarche serait étroitement liée à la manière de **communiquer** sur ce sujet et à la manière de **concerter** les différents publics cibles.

Pour cette raison, si l'élaboration de ce Plan climat est **menée en régie en partenariat avec le SIEML**, il a été décidé de **s'attacher les services d'un bureau d'études spécialisé dans les démarches de concertation d'un Plan climat**. L'entreprise Rouge Vif Territoires (Paris) a été retenue, en groupement avec le Comité 21 (Nantes) et Carbone Consulting (Laval).

« un programme Leader unique, un conseil de développement unique :



Roselyne Bienvenu

1^{ère} vice-présidente
Présidente du GAL
Loire Angers et Layon

Programme Leader

En 2017, le Pôle métropolitain Loire Angers assumait le portage d'un 2^{ème} programme européen Leader, précédemment porté par l'ancien Pays de Loire en Layon. Très vite, il s'est avéré pertinent de travailler à son rapprochement avec celui de Loire Angers. **Le GAL (Groupe d'Action Locale) Loire Angers et Layon, né de la fusion des 2 programmes Leader portés par le Pôle métropolitain, est maintenant opérationnel avec une enveloppe totale d'1,7 M d'euros** de FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Rural), résultant de l'addition des enveloppes des 2 programmes.

Ses 6 champs d'intervention recoupent désormais les axes figurant aux 2 anciens programmes : **économie de proximité, transition énergétique, tourisme, biodiversité, études stratégiques, coopération**. Le programme Leader permet de soutenir des projets s'inscrivant dans notre stratégie territoriale. Aussi, **dès le début de l'année 2018, le Comité de Programmation a décidé de lancer un appel à projet portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en cours d'élaboration.

Ce comité de programmation Leader a la particularité de réunir, au sein

« réviser le SCoT en s'appuyant sur les 3 anciens SCoT tout en leur



Daniel Dimicoli

4^{ème} vice-président
en charge de
l'aménagement

L'application de la réforme territoriale a eu des conséquences profondes sur le département de Maine-et-Loire, le nombre d'intercommunalités passant de 30 à 9 et le nombre de communes étant divisé de moitié.

Les fusions d'intercommunalités ont eu un impact direct sur les périmètres de SCoT, certains diminuant de taille, d'autres augmentant et d'autres épousant maintenant les mêmes contours qu'une seule intercommunalité.

Notre Pôle s'est retrouvé en janvier 2017 avec **des territoires concernés historiquement par 4 SCoT différents**. La complexe mécanique

partagé et opérationnel »

Mener ce travail à l'échelle du SCoT et donc d'un bassin se rapprochant de l'aire urbaine d'Angers est un vrai signe de **recherche de cohérence** mais aussi de **réalité de terrain**. Le transport est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre mais aussi le premier poste de consommation d'énergie. Il n'était pas imaginable de déconnecter les intercommunalités périurbaines et le coeur de l'agglomération angevine qui le premier générateur de flux du territoire (travail, loisirs, commerces...).

L'objectif affiché et partagé avec aussi bien les élus que les partenaires, est de **réaliser un Plan climat opérationnel**. Il présentera peut-être un plan d'ac-

tions resserré par rapport aux anciens Plans climat, mais ces **actions** seront **atteignables** tout en étant **ambitieuses**, auront des **porteurs identifiés** et présenteront un programme de mise en oeuvre défini.

Il sera organisé en 2018 de **nombreux de temps de travail avec tous les publics** sur des formats originaux propices aux échanges. Ces rendez-vous permettront de bâtir un Plan climat dont le **plan d'actions sera adapté à chaque territoire** du Pôle métropolitain et qui ne sera pas uniquement porté par les collectivités mais aussi par des privés, institutions, associations...

plus de cohérence et de clarté dans l'action du Pôle »

de cet organe décisionnel, des élus du Pôle métropolitain avec des membres du Conseil de Développement Loire Angers. Avec la fusion des programmes, il a été remanié et compte désormais 15 titulaires dont 8 (majorité) issus du Conseil de développement.

Conseil de développement

En 2017, le Conseil de Développement a également connu des transformations suite aux décisions d'Angers Loire Métropole et des Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. **La décision unanime et collective a été prise pour se doter d'un Conseil de développement commun** : nouvelle composition, nouveau territoire, nouveau fonctionnement.

Le Conseil de développement sera l'interlocuteur privilégié des élus de chacun de nos EPCI mais égale-

ment du Pôle métropolitain Loire Angers, auxquels il a vocation à apporter une aide à l'animation du débat public et au développement de la démocratie participative, sur les enjeux, les politiques et projets de développement et d'aménagement.

Son territoire d'intervention couvrant celui du Pôle métropolitain Loire Angers, **il sera rattaché en 2018 au Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Loire Angers** et non plus à la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Pour toujours plus de cohérence, le personnel affecté au Conseil de développement (trois agents titulaires) sera mis à disposition du Pôle métropolitain Loire Angers par Angers Loire Métropole.

apportant une réelle valeur ajoutée »

législative permet aux SCoT Loire Angers et Loire Layon de continuer à s'appliquer mais les territoires issus des SCoT des Vallées d'Anjou et du Grand Saumurois sont quant à eux en « zone blanche » où le principe de constructibilité limitée s'applique.

Il a donc été décidé d'élaborer un seul et même SCoT pour **lever les zones blanches** et pour **gagner en cohérence**. Le futur SCoT ne repart pas d'une feuille blanche. La procédure s'appuiera sur les anciens documents qui ont tous été approuvés il y a moins de 3 ans. Les débats, échanges et validations sont donc récents et les différents documents compatibles entre eux. Il s'agit donc de **capitaliser sur les travaux réa-**

lisés il y a peu **tout en apportant une valeur ajoutée** à ce document.

Cette valeur ajoutée, c'est afficher clairement l'organisation territoriale du Pôle, c'est investir des sujets jusque-là peu traités dans les SCoT (l'énergie, le climat, la santé...) en lien avec les documents cadres comme le futur PCAET Loire Angers. La valeur ajoutée, c'est aussi laisser aux intercommunalités qui ont désormais des territoires conséquents des possibilités de décliner et compléter le SCoT dans leurs PLU intercommunaux ou communaux pour permettre une mise en oeuvre optimale de leur projet politique.



Pôle métropolitain Loire Angers
BP 80011 - 49020 ANGERS cedex 02
02-41-05-51-55
accueil@pmla.fr
pole-metropolitain-loire-angers.fr
[@PM_loire_angers](https://twitter.com/PM_loire_angers)